

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
DU MARDI 7 JUIN 2022

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni pour ce Conseil municipal exceptionnel

Conseillers présents : MM. **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
 et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire de séance : **IMART** Thierry

Absents excusés:

POUPOT Mary procuration à **STURMEL** Philippe
COULON Florian procuration à **DUCROS** Lucie

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

Vente local professionnel au Belvédère : propositions offres achat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait acheté un local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment situé 1 chemin de Lauzerville à Aigrefeuille.

Ce local était destiné à être loué pour qu'un commerce de type épicerie avec petite restauration s'installe.

Toutefois, plusieurs contacts ont été pris mais sans trouver de porteur de projet solide et intéressé.

D'autre part, il s'avère que le médecin généraliste de la commune étant parti à la retraite, un besoin médical est apparu sur la commune.

C'est ainsi qu'accompagnée par une agence immobilière, la commune a trouvé un médecin intéressé pour acheter une partie du local.

En outre, des kinésithérapeutes se sont aussi déclarés intéressés pour acquérir l'autre partie du local.

Ainsi, Monsieur le maire présente les deux offres :

- Offre du docteur Sarah DUFLOT : surface souhaitée de 126.09m² dans l'œuvre soit 121.91m² de surface de plancher. Prix d'achat net vendeur : 175 000€ hors frais d'agence. Frais de rédaction à la charge de l'acquéreur. Conditions suspensives : obtention d'un financement avec un apport à la hauteur de 30%
- Offre des kinésithérapeutes Monsieur PRIBILSKI Maxime et Monsieur GOUTORBE Nicolas pour le reste du local. Prix net vendeur : 165 000€ hors frais d'agence- Frais de rédaction à la charge de l'acquéreur- Installation de deux nouvelles fenêtres sur la partie arrière du local, aménagement du local technique et changement de porte à la charge de l'acquéreur. Conditions suspensives : Levée de préemption de Toulouse Métropole, vérification du local à au moins 120m² plus ou moins 1%, obtention d'un financement avec un apport à hauteur de 5%, possibilité de climatiser le local avec des unités extérieures, déplacement par le vide sanitaire de l'arrivée, de l'évacuation d'eau et du compteur électrique à la charge du docteur DUFLOS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à continuer la procédure de vente du local aux acquéreurs cités ci-dessus.

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 21 h 10

Signature

Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

